

d'hui de cet objectif que lorsque le gouvernement a été élu en juin 1968. Les politiques économiques faibles et insensées du gouvernement ont compliqué un grand nombre des graves problèmes économiques qui assaillent le Canada. La situation terrible du chômage qui menace le pays aujourd'hui en est un exemple. Pour lutter contre l'inflation, le gouvernement a délibérément encouragé, l'an dernier, le chômage qui a sévi dans la société canadienne causant ainsi la misère et le désespoir chez les Canadiens, jeunes et vieux.

Tout comme le gouvernement n'a pu résoudre convenablement le problème du chômage, nous constatons dans les mesures fiscales dont nous sommes saisis une autre preuve qu'il n'a pas réussi à relever le défi que constitue l'élaboration d'une structure fiscale juste et équitable au Canada. Si nous voulons jamais connaître la société juste, celle-ci devra se fonder sur un régime fiscal juste et équitable. Le projet de loi à l'étude propose quelques modifications nécessaires mais ne peut être qualifié de mesure de réforme fiscale. Il ne pourra jamais servir de base à la société juste.

Dans le rapport Carter, on a traité, dans les détails, des industries extractives privilégiées, et démontré comment elles se dérobaient à leurs obligations fiscales. On recommandait une redistribution des impôts, de sorte que les particuliers et sociétés riches en viennent à payer leur juste part, ce qui aurait donné, en impôts au fédéral, pour 1966, 523 millions de dollars de plus en provenance des sociétés, dont 271 millions d'investisseurs étrangers.

Mais Carter n'est pas le seul qui ait signalé au gouvernement les injustices du régime fiscal canadien. Le député de Duvernay (M. Kierans) l'a fait aussi dans un excellent discours à la Canadian Economics Association en juin dernier. Il était membre du cabinet libéral actuel jusqu'à sa démission il y a quatre mois, parce que, semblerait-il, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier ses politiques économiques et fiscales, tel qu'on l'annonçait lors de l'exposé budgétaire au mois de juin. Un examen des tableaux dont a parlé le député de Duvernay dans son discours révèle clairement que le régime fiscal actuellement en vigueur au Canada est injuste. Les Canadiens devraient vraiment se rendre compte que les politiques actuelles du gouvernement sont destinées à favoriser les grandes entreprises et que certaines mesures doivent être prises pour remédier à la situation. Il n'y en a guère dans le projet de loi à l'étude.

Les chiffres suivants sont tirés d'une comparaison entre les bénéfices aux livres avant l'imposition et le revenu imposable. Le député de Duvernay a signalé qu'il s'agissait là d'un chiffre global pour la période comprise entre 1965 et 1968. Nous constatons que durant cette période, les industries minières et les industries de carburants ont réalisé des profits comptables de 795 millions de dollars. Mais sur ce chiffre global, seul un montant de 45 millions était imposable. Cela signifie que des impôts ont été prélevés sur une proportion de 5.7 p. 100 des bénéfices aux livres globaux des entreprises intéressées aux mines et aux carburants et qui comprennent nos ressources de pétrole et de gaz.

Dans l'industrie d'extraction des métaux, les bénéfices d'écritures se chiffrent à 1,707 millions de dollars, dont seulement 222 millions furent considérés comme revenu imposable. Encore une fois, seulement 13 p. 100 du total des bénéfices d'écritures furent imposables, et dans ce cas particulier, 1,485 millions de dollars de bénéfices d'écritures furent exemptés d'impôt. Je dois souligner en passant que plus des deux tiers des intérêts financiers de l'indus-

trie d'extraction des métaux et de celle des combustibles minéraux appartiennent en totalité ou en majorité à des étrangers.

Dans d'autres genres d'exploitation minière, le tableau révèle des profits d'écritures de 374 millions de dollars, dont 120 millions furent considérés comme revenu imposable, soit 32 p. 100 du total déclaré.

L'industrie manufacturière a déclaré environ 12,745 millions de dollars de profits d'écritures, dont environ 8,052 millions ont été classés comme revenu imposable, soit 63 p. 100 du total.

Dans l'industrie de la construction, les profits d'écritures furent de l'ordre de 993 millions de dollars, dont 643 millions furent considérés comme imposables, ce qui représente 65 p. 100 du total des profits d'écritures déclarés par l'industrie de la construction.

Le commerce de gros a enregistré quelque 2,066 millions de dollars de bénéfices d'écritures. Dans ce domaine, on constate un revenu imposable de 1,802 millions, c'est-à-dire que 87 p. 100 des bénéfices du commerce de gros étaient imposables.

Le commerce de détail a réalisé des bénéfices d'écritures de 1,620 millions de dollars et le revenu imposable était de 1,445 millions, soit 90 p. 100 du total. Il y a lieu de noter que la plupart des entreprises de détail appartiennent à des Canadiens.

Nous sommes pleinement en droit de mettre en doute les politiques fiscales du gouvernement lorsque les grandes injustices que je viens d'exposer existent dans notre régime fiscal. Il est absurde que le commerce de détail paie sur 90 p. 100 de ses bénéfices d'écritures alors que l'industrie des carburants, presque entièrement dominée par des intérêts étrangers, ne paie que sur 5.7 p. 100 de ses bénéfices d'écritures. Je voudrais citer un passage du discours du député de Duvernay qui donne un résumé bien concis de la situation:

• (4.40 p.m.)

Si des intérêts étrangers dominent les industries minières et pétrolières, c'est manifestement notre régime fiscal qui a invité une telle concentration. Non seulement nous avons accueilli chaleureusement les capitaux étrangers, mais nous en avons dirigé l'orientation. En investissant dans les services, disons-nous, vous paierez des impôts sur 87 ou 90 p. 100 de vos bénéfices. D'autre part, pour l'extraction des métaux vous ne paierez que sur 13 p. 100 et pour le pétrole sur 5.7 p. 100 de vos bénéfices. En quelque sorte, nous les invitons à venir nous piller.

Le discours du député de Duvernay en juin dernier renfermait un autre passage intéressant dont j'ai l'intention de donner lecture. Il y est question des moyens de stimuler les investissements. Encore une fois, je vais citer le discours, afin qu'il n'y ait aucun malentendu. Ce passage se trouve à la page 11:

Les mesures tendant à stimuler les investissements (amortissement, épuisement, revenu minier non imposable pendant trois ans) s'appliquent justement aux industries où l'appartenance étrangère est la plus concentrée, c'est-à-dire les mines, le pétrole et l'industrie manufacturière. Le total des fonds disponibles en 1968 pour les filiales américaines situées au Canada était de 2,611 millions (U.S. Survey of Current Business). Les fonds en provenance des États-Unis s'élevaient à 127 millions ou moins de 5 p. 100. À l'intérieur du Canada, on trouvait 1,027 millions de revenu net, 864 millions d'amortissement et 539 millions en provenance des institutions financières canadiennes. Des lois tendant à entraver de nouvelles entrées seraient inutiles. Nos lois fiscales sont telles que l'accroissement de la participation, des reprises et des mainmises sur des sociétés canadiennes peut être entièrement financé par notre propre économie.

Il y avait un autre tableau intéressant d'inséré dans le discours que faisait en juin dernier le député de Duver-